

SAS ALAIN TOUEIX

Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000€

Siège social : 7 rue Jean Mermoz – 63800 CURNON D'Auvergne

338 219 151 R.C.S CLERMONT-FERRAND

86 B233

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DE LA SAS "ALAIN TOUEIX"
DU 3 MARS 2006 À 14 HEURES.

Sur convocation écrite du mandataire ad hoc, l'associé unique de la SAS "ALAIN TOUEIX" société par actions simplifiée, au capital de 600 000 €, Monsieur Alain TOUEIX est venu au cabinet de Me Vincent GLADEL, 8 rue Beaumarchais à CLERMONT-FERRAND à partir de 14h00 afin de prendre les décisions résultant de l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Président ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
3. Fin de mission du mandataire ad hoc

Étaient présents :

- Monsieur Alain TOUEIX, associé unique, assisté de Me LABONNE
- Monsieur Grégory WAUTOT représentant Me Vincent GLADEL en sa qualité de mandataire ad hoc

Était présent à titre consultatif :

- Monsieur Nicolas TOUEIX

La séance est ouverte à 14 heures.



Monsieur Grégory WAUTOT, représentant Me Vincent GLADEL rappelle que le Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND a nommé en qualité de mandataire ad hoc de la SAS "Alain TOUEIX" la SELARL BAULAND&GLADEL qu'il représente avec mission de convoquer dans les meilleurs délais, et en conformité avec les statuts, une assemblée en vue de pourvoir au remplacement de Monsieur Alain TOUEIX aux fonctions de mandataire social.

En accord avec Monsieur Alain TOUEIX, et conformément à l'article 19 des statuts de la SAS, Me Vincent GLADEL a donc convoqué l'associé unique afin qu'il prenne les décisions résultant de l'ordre du jour.

La Séance est présidée par Monsieur Grégory WAUTOT, représentant Me Vincent GLADEL agissant en qualité de mandataire Ad Hoc

DECISION 1 – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Président de la société, pour une durée illimitée, avec effet de ce jour, Monsieur Nicolas TOUEIX demeurant à LANCON PROVENCE (BOUCHES DU RHONE) – Domaine de Reigne Iris, Route de Saint Chamas, en remplacement de Monsieur Alain TOUEIX.

Monsieur Nicolas TOUEIX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

En sa qualité de Président, Monsieur Nicolas TOUEIX assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales et statutaires des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ses pouvoirs.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DECISION 2 - POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

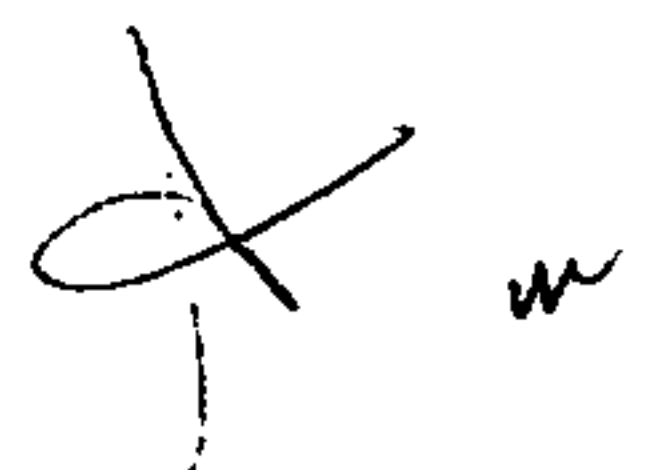
Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DECISION 3 – FIN DE LA MISSION DU MANDATAIRE AD HOC

L'associé unique constate que la mission du mandataire ad hoc confiée à la SELARL BAULAND&GLADEL représentée par Me Vincent GLADEL, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND le 14/02/2006 est arrivée à son terme du fait de la nomination d'un nouveau président, constate la fin de sa mission à compter de ce jour et lui donne quitus de son mandat.

Les honoraires du mandataire Ad Hoc seront réglés par la SAS « Alain TOUEIX » sur présentation d'une facture détaillant les diligences accomplies et le temps passé.





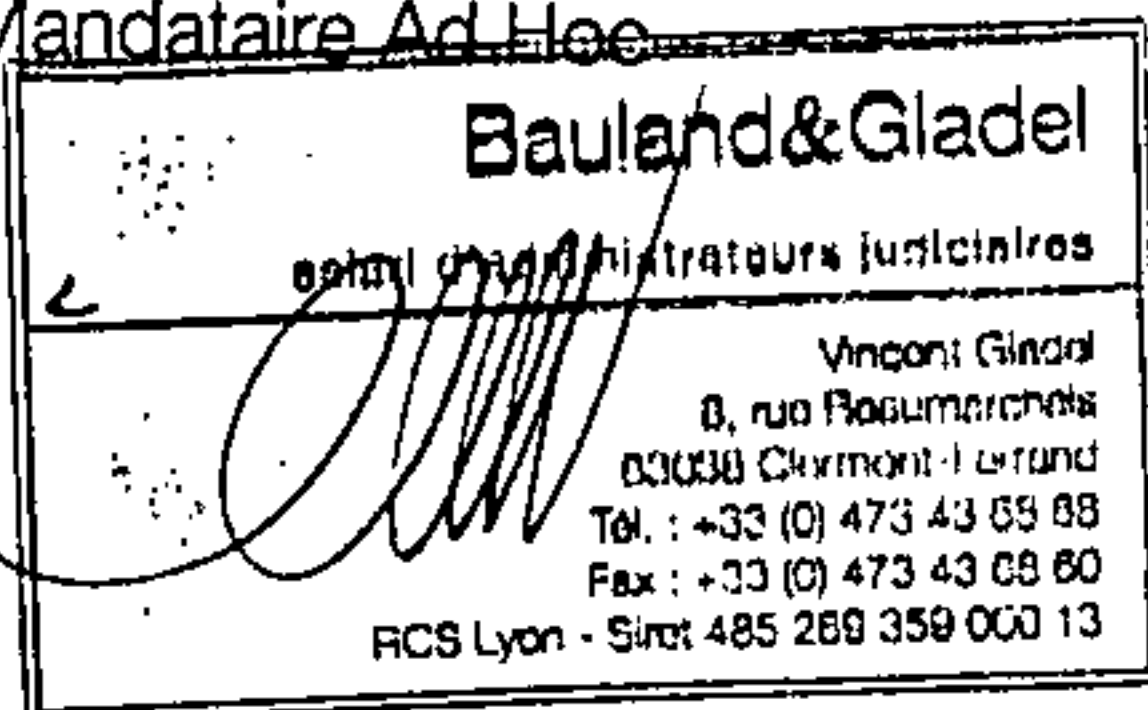
Les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées seront effectuées par le nouveau président.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, l'associé unique et le nouveau président.

Pour la SELARL BAULAND&GLADEL
Monsieur Grégory WAUTOT représentant
Me Vincent GLADEL
Mandataire Ad Hoc



L'associé unique
Alain TOUEIX

Le nouveau Président
Nicolas TOUEIX

S'accepte les fonctions de président